



Association pour
la Protection de l'Environnement
du Pays de Grignan
et de l'Enclave des Papes

APEG Échanges No. 12

Décembre 2022



Message du Président

Chères amies et chers amis,

Notre association a en 2022 fêté son 20ème anniversaire, modifié son logo, transféré son siège social à la maison Milon à Grillon et repensé son site <https://www.apeg.fr>.

Elle a soutenu comme chaque année le développement des énergies renouvelables et essayant d'éviter encore et toujours la destruction des espaces naturels boisés comme cela a été à nouveau proposé à Grignan.

Pour participer à l'effort collectif de dynamisation des énergies renouvelables, et démontrer qu'il est possible de développer les énergies renouvelables en évitant de détruire des espaces agricoles ou forestiers, nous avons décidé d'augmenter de manière très significative notre participation au capital de la SAS des Centrales villageoises de la lance.

Je vous rappelle que cette société a pour objectif de :

- Produire de l'électricité collectivement pour conserver ainsi les résultats entre les mains des citoyens
- Permettre aux habitants et à tous les acteurs de notre territoire de participer au développement local des énergies renouvelables.
- Sensibiliser les citoyens à la maîtrise de l'énergie

- Lutter contre le dérèglement climatique et développer un Territoire à Energie Positive.

Elle vient d'inaugurer la réalisation d'une toiture photovoltaïque après désamiantage (projet pilote CHASTAN) de 850 M2 de panneaux pour une production de 99 KWc. Elle propose de s'intéresser à des projets de plus grandes dimensions et en utilisant des zones déjà artificialisées et de déployer l'autoconsommation collective.

L'Apeg a également pris une participation au capital de la nouvelle centrale villageoise 2684 WATTS du Pays de Grignan et de l'Enclave des papes en cours de lancement.

Pensez à renouveler votre adhésion dès à présent et nous apporter chaque fois que vous le pouvez votre aide concrète lors des réunions ou manifestations que nous allons organiser.

Votre Conseil d'Administration se joint à moi pour vous adresser toutes nos amitiés et vous souhaiter une excellente année 2023.

Jean Luchet

Dernière minute Parc photovoltaïque de Grignan

Publication le 4 janvier des conclusions du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique.

Sans surprise, **un avis favorable est émis**, le commissaire enquêteur ayant fait prévaloir les craintes actuelles de pénurie d'énergies sur la protection des espaces naturels et de la biodiversité.

Cet avis est cependant assorti de quelques réserves qui devraient être levées sans trop de difficulté par le porteur de projet.

La balle est désormais entre les mains de la préfète de la Drôme pour délivrer ou pas l'autorisation de défrichement, le permis de construire et la dérogation à destruction d'espèces protégées.

On peut déplorer toutefois que les 277 contributions prises en compte ne fassent l'objet d'aucune analyse statistique sur "la représentativité des opinions émises" sous des prétextes discutables.

Le niveau d'acceptabilité du projet par la population qui est l'objet d'une enquête publique est donc passé sous silence. **La simple lecture rapide des contributions déposées conduit à constater la très forte proportion d'avis défavorables au projet.**

ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES : LES MESURES PHARES À RETENIR DU PROJET DE LOI en cours de discussion.



Le projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables a été déposé par le gouvernement pour tenter de rattraper le retard de la France dans le domaine du développement des énergies renouvelables. En 2020, la France était en effet le seul pays européen à ne pas avoir tenu ses objectifs en matière d'énergies renouvelables ce qui va lui coûter plusieurs centaines de millions d'euros et qui explique en partie les difficultés actuelles d'approvisionnement en énergie. Voici quelques unes des mesures les plus importantes prévues dans le projet de loi qui doit être voté le 10 janvier 2023 :

Des panneaux solaires obligatoires sur les grands parkings de plus de 1500 m²

C'est finalement le seuil de 1500 mètres carré qui a été retenu pour l'installation obligatoire de panneaux solaires sur les parkings extérieurs. Au moins la moitié de la superficie devra être recouverte de panneaux photovoltaïques pour la production d'énergies renouvelables. Les députés ont également rendu les sanctions obligatoires, celles-ci pouvant aller jusqu'à 40 000 euros en fonction de la taille du parking. La mesure devra être appliquée d'ici le 1er juillet 2026 pour les parcs de stationnement les plus grands et le 1er juillet 2028 pour les plus petits.

La prise en compte de la saturation visuelle pour l'installation de nouvelles éoliennes

l'autorisation d'exploitation d'une éolienne devra notamment tenir compte de la saturation visuelle et de la nécessité de diversifier les énergies. Ajouté en commission à l'initiative de l'écologiste Delphine Batho, l'article prévoit que l'autorisation d'exploiter une éolienne sur un territoire tienne compte de "la puissance de production d'électricité, du nombre des installations (...) déjà existantes dans le territoire concerné, de la nécessité de diversifier les sources d'énergies renouvelables localement et de prévenir les effets de saturation visuelle".

[En savoir plus](#)

NE VOUS LAISSEZ PAS ABUSER par les CLIMATOSCEPTIQUES !

Depuis 40 ans, les scientifiques alertent sur l'existence du changement Climatique. Pourtant, certains, les climato sceptiques ultra minoritaires au sein de la population mettent régulièrement en doute ce phénomène.

Rappel : Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, GIEC n'est pas un institut de recherche mais un collectif représentatif de toute la communauté scientifique. Créé par deux institutions des Nations Unies en 1988, Il ne mène donc pas de travaux de recherche mais synthétise les connaissances existantes. Une discussion critique intervient ensuite entre les différents chercheurs pour parvenir à un consensus. Cette synthèse est ensuite remise aux gouvernements qui, une fois informés de la situation, peuvent prendre les mesures qui s'imposent.

Ce débat scientifique et le consensus qui en découle sont uniques au monde par leur rigueur et le nombre de chercheurs qui y participent.

On aurait pu croire que la création du GIEC aurait créé une relation de confiance entre la société et les résultats scientifiques, mais c'est tout l'inverse qui s'est produit. Les climato-sceptiques n'ont cessé d'attaquer cette structure pourtant exemplaire, en l'accusant de tous les maux.

Les climato-sceptiques sont ultra-minoritaires, comparés à l'immense majorité des scientifiques qui reconnaissent la réalité du changement climatique. Le problème est que les médias et les réseaux sociaux leur offrent une tribune qui exagère leur importance.

Pour être "équitables", les journalistes accordent le même temps de parole aux partisans et aux opposants d'une théorie, quelle qu'elle soit. Beaucoup de médias traditionnels font donc la même chose quand ils abordent la question du changement climatique. Le problème est qu'ils mettent ainsi sur un pied d'égalité les vrais spécialistes du climat et les charlatans qui, sous l'apparence de la science, propagent des mensonges.

Une étude menée en 2019 dans les médias anglophones a même montré que les climato-sceptiques sont plus fréquemment interviewés que les scientifiques sérieux !

Si de nombreux climato-sceptiques sont motivés par des intérêts financiers, politiques ou idéologiques, d'autres agissent tout simplement pour attirer l'attention et faire sensation.

Ils n'ont rien à dire, mais l'essentiel est qu'on parle d'eux et qu'on les voit à la télévision.

Leur arme la plus courante est d'installer le doute. Comme l'ont fait il y a 50 ans les fabricants de cigarettes qui ont falsifié des études affirmant que le tabac provoquait le cancer du poumon et payé en secret des chercheurs pour qu'ils défendent la cigarette.

C'est la même chose avec le climat.

Une des astuces des climato-sceptiques consiste à jouer sur le bon sens populaire. Ils affirment régulièrement que les vagues de froid démontrent que le réchauffement climatique est un mensonge. Ils jouent sur la différence entre météo et climat.

(Rappel : La météo, c'est le temps qu'il fait aujourd'hui ou demain, alors que le climat, c'est le temps moyen (températures, précipitations...) sur une période de 30 ans.

En 2010, un ancien ministre, Claude Allègre, a publié un livre « L'imposture climatique » ; il affirmait que le changement climatique était une foutaise qui n'avait rien à voir avec les activités humaines.

Éminent géologue, il ne connaissait rien aux sciences du climat et énonçait de stupéfiantes contre-vérités. Il alla jusqu'à falsifier certaines études, mais les Français se laissèrent séduire par ce géochimiste habitué des coups de gueule, invité partout et son ouvrage devint un best-seller.

Dix ans plus tard, le climato-scepticisme reste bien vivant en France. Ainsi, à l'été 2019, certains députés Les Républicains (LR) se sont fait remarquer en critiquant féroce­ment la jeune militante suédoise Greta Thunberg, portant ainsi préjudice à son message sur l'urgence à agir.

Les climato-sceptiques sont présents dans notre région. Vous en connaissez sans doute ! Sachez les identifier, garder votre bon sens et dénoncer leurs mensonges. Il y aura plus que jamais en 2023 URGENCE A LUTTER contre les causes du changement climatique.

Extraits de » GIEC contre climato-sceptiques : la bataille de la vérité » Fondation Good Planet

Rappel :

Projet de nouvel échangeur autoroutier à St Paul trois Châteaux : un projet destructeur de plus de 20 hectares de terres agricoles, mené par les élus locaux sans concertation avec les agriculteurs ou la population.

“Dans la Drôme, Vinci veut saccager des terres agricoles” L'article de Reporterre du 21/12/2022 refait le point sur le sujet dont nous vous avons déjà parlé : un projet de plus de 21 millions d'euros, dont la finalité est très contestable entre 2 échangeurs distants de 8 et 12 kms.

Saluons au passage les actions conduites par l'association (amie) d'opposants au projet "Vivre, respirer, se déplacer en Tricastin" (1) qui soutient les agriculteurs directement menacés par une expropriation dévastatrice pour leur exploitation déjà amputée très récemment de 14 hectares par l'extension d'une zone d'activités. Nous serons à leurs côtés dans les prochains mois pour contribuer à une forte mobilisation pour faire échouer ce projet incompréhensible et d'un autre âge, celui du "Tout voiture", notamment lors de l'enquête d'utilité publique à venir.

Non, tout n'est pas joué : conservons ces 20 ha de terres de très belle qualité, cultivés depuis toujours, et conservons les 21 millions d'euros pour des projets

compatibles avec la sobriété énergétique et la protection de notre environnement et de notre cadre de vie.

(1) Dans la Drôme, Vinci veut saccager des terres agricoles (reporterre.net)



Message LPO NYONS
Opération nichoirs à Monthrisson sur Lez :

